



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 18 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants .....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES**

**18. INFORMATIQUE**

**Accord-cadre mono attributaire relatif à la location et  
maintenance des systèmes d'impression numérique  
Autorisation de signature préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 1er mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Noëlle BINET.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201818-DE  
Reçu le 05/03/2018



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

### DÉLIBÉRATION

N° 18 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants ..... 25  
Abstention ..... 0

### SERVICES TECHNIQUES

#### 18. INFORMATIQUE

### **Accord-cadre mono attributaire relatif à la location et maintenance des systèmes d'impression numérique Autorisation de signature préalable au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 et L.5211-10,*

*Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2015 relative aux procédures de passation de marché publics des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 28,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement les articles 25, 67, 78 et 79,*

*Vu la convention de groupement de commandes en cours de constitution entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale Destination Ile de Ré,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 12 février 2018,*

Considérant la volonté de mutualiser et de réduire les coûts de la Communauté de Communes de Ile de Ré et de la Société Publique Locale Destination Ile de Ré en matière de systèmes d'impression numérique intégrant des fonctions supplémentaires de photocopie et scanner, et donc la nécessité de signer une convention de groupement de commandes ;

Considérant qu'il est également nécessaire de renouveler les matériels en place ;

Considérant que pour se faire, il convient de passer un accord cadre mono attributaire non alloti composé de deux phases :

- Phase 1 – Location de systèmes d'impression numérique et maintenance pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,
- Phase 2 – Location de systèmes d'impression numérique et maintenance pour la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré » ;

Considérant qu'en application de la définition du besoin, il est convenu au préalable de publier un appel d'offres ouvert passé sous la forme d'un accord cadre d'une durée de 4 ans, sans montant minimum et avec un montant maximum de 700 000 € HT, ainsi répartis :

- pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré : 500 000 € HT pour toute la durée du marché,
- pour la Société Publique Locale Destination Ile de Ré : 200 000 € HT pour toute la durée du marché ;

Considérant l'inscription des crédits à venir au Budget Primitif 2018 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201818-DE  
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 18 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants .....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
18. INFORMATIQUE**

**Accord-cadre mono attributaire relatif à la location et  
maintenance des systèmes d'impression numérique  
Autorisation de signature préalable au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre mono-attributaire mixte à venir d'une durée de quatre ans, relatif à la location et maintenance de systèmes d'impression numérique, ses marchés subséquents ainsi que tous actes y afférents.

Affichée le : 5 mars 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201818-DE  
Reçu le 05/03/2018